



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Centrale photovoltaïque au sol Commune de BUZET SUR TARN

Une enquête publique est ouverte sur la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Buzet sur Tarn, lieu dit Lagrange, déposée par la société URBA 134, filiale de la société URBASOLAR (75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 Montpellier Cedex 2), auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Buzet sur Tarn pendant 32 jours consécutifs du **mardi 20 juin 2017 à 9h00 au vendredi 21 juillet 2017 à 17h00** afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera accessible gratuitement au public depuis un poste informatique à la mairie de Buzet sur Tarn aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetephtovBuzet>.

Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur, soit par courrier adressé à la mairie de Buzet sur Tarn – 235 rue d'Albigeois 31660 Buzet sur Tarn – soit par courriel sur le site internet <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetephtovBuzet> ses observations, propositions ou contre-propositions qui devront parvenir pendant la durée de l'enquête publique. Les courriers et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la mairie de Buzet sur Tarn.

Monsieur Jean-Paul PRADALIE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Buzet sur Tarn :

- Le mardi 20 juin 2017 de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 6 juillet 2017 de 09h00 à 12h00
- Le vendredi 21 juillet 2017 de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Buzet sur Tarn et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetephtovBuzet>.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Pôle aménagement durable – 1 place Saint-Etienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN